BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Aix en Provence
ZA LENFANT
405 rue Emilien Gautier
13290 Aix en Provence

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 31822517/S1/1/AM-RTV_V2

Rédigé le : 11/08/2026
Annule et remplace : 31822517/S1/1/AM-RTV_V1 en date du 24/07/2026
Référence au programme de travaux :
Bordereau demande de prestation pour commande Envoyé par mail réalisé le 06/10/2025 par Caroline MARTIN

DONNEUR D'ORDRE

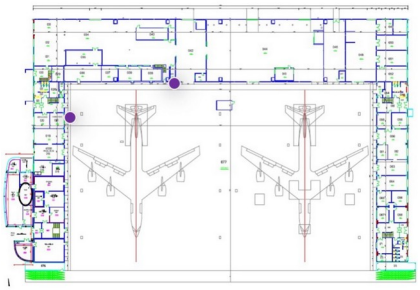
ESID DE LYON

Caroline MARTIN
CNTFE
CS 80168
53102 MAYENNE CEDEX

SITE D'INTERVENTION

USID ISTRES - Antenne ISTRES

LIEU-DIT LE TUBE
13118 ISTRES
0150
Code site : 130047013F
Latitude : 43.513200 / Longitude : 4.962400
Date(s) d'intervention(s) :
Du 15/07/2026 au 15/07/2026



SYNTHESE DE CONCLUSION

SANS AMIANTE repéré

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Gilles SAUVAIRE	Diagnostiqueur immobilier	Certification N° 30695046	Gilles SAUVAIRE

Le présent rapport comporte 25 pages, dont 15 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

0. HISTORIQUE DES VERSIONS **3**

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION **3**
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage 3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 4

2. CONCLUSIONS **5**
2.1. Obligations réglementaires 6

3. INFORMATIONS GENERALES **7**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 7
3.2. Parties prenantes 7

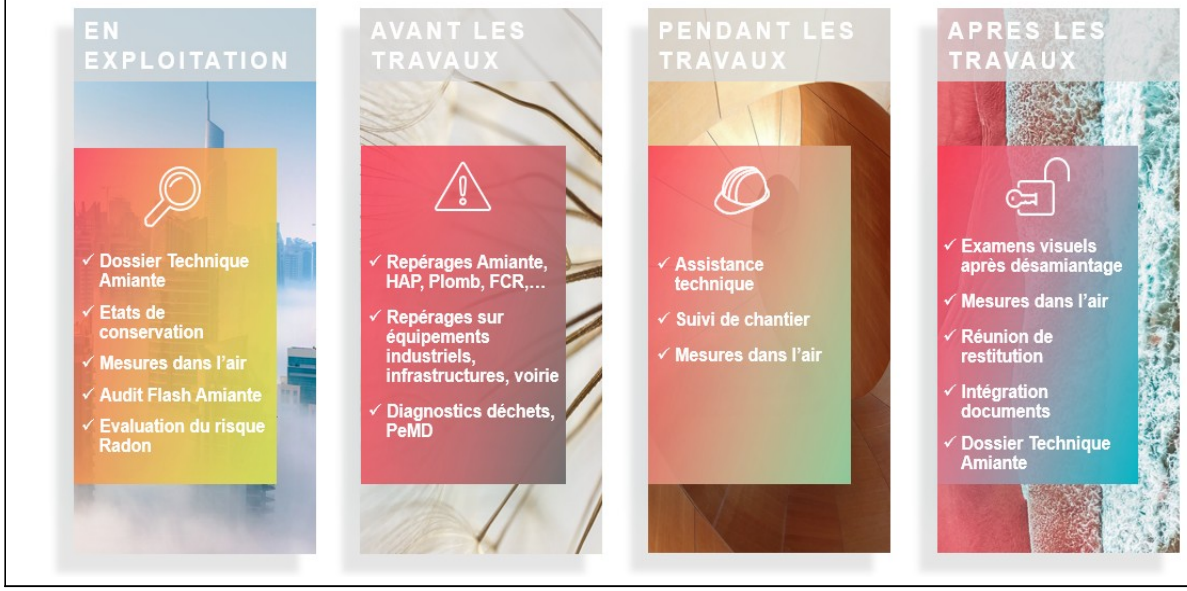
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **7**
4.1. Références réglementaires 7

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **8**
5.1. Date(s) de visite(s) 8
5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 8
5.3. Conditions spécifiques 8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 8

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **9**
6.1. Matériaux et produits repérés 9

7. ANNEXES **11**
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées 11
7.2. Photos prélèvements 12
7.3. Attestation d'assurance 15
7.4. Certificat de compétence 17
7.5. Croquis de repérage 18
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire 20

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



0. HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date version	Motif de révision
V1	24/07/2026	Repérage initial
V2	11/08/2026	Correction information nom du hangar

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Création d'ouverture dans les murs en béton, Démolition d'un quai béton, Prises de courant à ajouter, Création de cages métalliques et équipements de sécurité, Création de fosses au sol.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot verticales, Enduits projetés/talochés cloisons, Isolants intérieurs fibreux, Peinture cloisons
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs, Enduits projetés/talochés murs, Joints de dilatation, Peinture murs
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles plinthe, Joints plinthe
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Peintures sol, Ragréages, Sols coulés à base ciment

1.3. Périmètre de repérage défini par l’opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

Murs, quai fixe et sol du Hangar HM28

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : USID ISTRES - Antenne ISTRES
LIEU-DIT LE TUBE
13118 ISTRES

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
USID ISTRES - Antenne ISTRES	Autres	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Caroline MARTIN	Donneur d'ordre	ESID DE LYON	CNTFE CS 80168 53102 MAYENNE CEDEX	04 13 93 91 25 - 06 40 77 18 22
Caroline MARTIN	Accompagnateur	/	/	+33 6 40 77 18 22 - caroline-ar.martin@intradef.gouv.fr

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Du 15/07/2026 au 15/07/2026

5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Bordereau demande de prestation pour commande	Caroline MARTIN	06/10/2025	Envoyé par mail	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 077	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	Compact	Gris	3	P5* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	Compact, Granuleux	Jaune	3	P5* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	Compact	Gris	3	P6 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	Compact, Granuleux	Jaune	3	P6 N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Ciment, Peint	Rouge	4	P7* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Ciment, Peint	Rouge	4	P8 N	/	AN	/	Non
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 035	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés/talochés murs	Peint, Plâtre, Tendre	Gris	6	P11* N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 035	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés/talochés murs	Peint, Plâtre, Tendre	Gris	6	P12 N	/	AN	/	Non
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 036	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Fin, Peint	Jaune	5	P9* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Fin, Peint	Jaune	5	P10 N	/	AN	/	Non
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Quai fixe	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	Compact, Ciment, Dur	/	7	P13* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	Compact, Ciment, Dur	/	7	P14 N	/	AN	/	Non
	Grilles	Peintures	Décoratif	Jaune	8	P15* N	/	AN	/	Non
	Grilles	Peintures	Décoratif	Jaune	8	P16 N	/	AN	/	Non
	Grilles	Peintures	Décoratif	Noir	9	P17* N	/	AN	/	Non
	Grilles	Peintures	Décoratif	Noir	9	P18 N	/	AN	/	Non
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 018	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches tissus muraux	Toile	/	2	P3* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Ciment, Compact	Gris	2	P3* N	/	AN	/	Non
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 019	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches tissus muraux	Toile	/	2	P4 N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Ciment, Compact	Gris	2	P4 N	/	AN	/	Non

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS.
Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
Bâtiment 0150_HM 28	/
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC	/
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 077	/
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 035	/
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 036	/
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Quai fixe	/
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 018	/
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 019	/

7.2. Photos prélèvements

P3	ZPSO 2
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 018	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Sous couches tissus muraux \| Enduits lissage/ragréage murs	

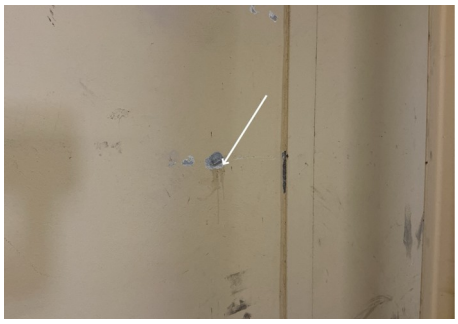
P4	ZPSO 2
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 019	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Sous couches tissus muraux \| Enduits lissage/ragréage murs	

P5	ZPSO 3
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 077	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment \| Ragréages	

P6	ZPSO 3
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 077	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment \| Ragréages	

P7	ZPSO 4
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 077	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissage/ragréage murs	

P8	ZPSO 4
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 077	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissage/ragréage murs	

P9	ZPSO 5
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 036	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissage/ragréage murs	

P10	ZPSO 5
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 036	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissage/ragréage murs	

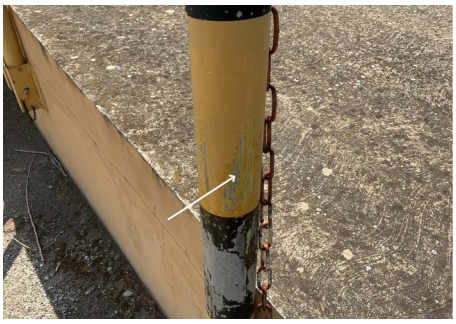
P11	ZPSO 6
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 035	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés/talochés murs	

P12	ZPSO 6
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Local 035	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés/talochés murs	

P13	ZPSO 7
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Quai fixe	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment	

P14	ZPSO 7
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Quai fixe	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment	

P15	ZPSO 8
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Quai fixe	
	
Grilles -> Peintures	

P16	ZPSO 8
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Quai fixe	
	
Grilles -> Peintures	

P17	ZPSO 9
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Quai fixe	
	
Grilles -> Peintures	

P18	ZPSO 9
Bâtiment 0150_HM 28 -> RDC -> Quai fixe	
	
Grilles -> Peintures	

7.3. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat attribué à

Gilles SAUVAIRE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	02/04/2026	01/05/2030
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	13/02/2026	01/05/2030

Date : 02/04/2026
Numéro du certificat : **30695046**

Samuel DUPRIEU - Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

7.5. Croquis de repérage

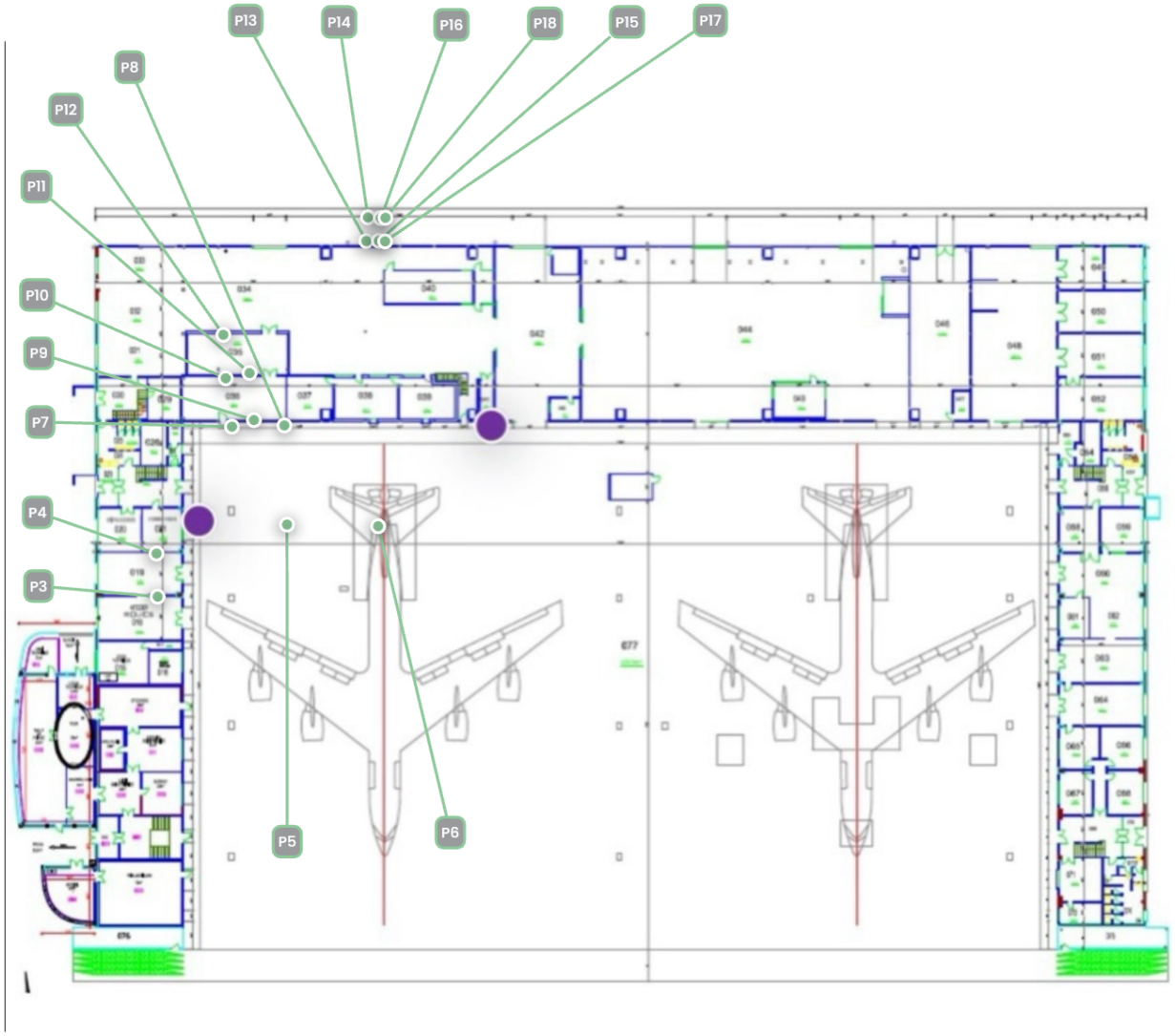
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	USID ISTRES - Antenne ISTRES LIEU-DIT LE TUBE 13118 ISTRES	
Localisation Bâtiment 0150_HM 28 > RDC	Date visite	Du 15/07/2026 au 15/07/2026
	Auteur	Gilles SAUVAIRE
	N° dossier	31822517/S1/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Gilles SAUVAIRE
ZA Lenfant
405 Rue Emilien Gautier - Les Milles
13290 AIX EN PROVENCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-029823-01 | Date d'émission de rapport : 22/07/2026 14:49 |
Dossier N° : 26KE020814 | Date de réception : 17/07/2026 | Date d'analyse : 21/07/2026
Référence dossier Client:1510797386/31822517/S1/1/2_31822517/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	EUROFINS25000026 3711 Réf. Prel : P3 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 018/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres : Sous couches tissus muraux / Enduits lissage/ragréage murs - (Toile/)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (gris)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	EUROFINS25000026 3710 Réf. Prel : P4 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 019/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres : Sous couches tissus muraux / Enduits lissage/ragréage murs - (Toile/)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) (fibreux) ; matériau semi-dur de type enduit (gris)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33 (0) 6 71 45 41 94 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-029823-01 | Date d'émission de rapport : 22/07/2026 14:49 | Page2/5
Dossier N° : 26KE020814 | Date de réception : 17/07/2026 | Date d'analyse : 21/07/2026
Référence dossier Client:1510797386/31822517/S1/1/2_31822517/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	EUROFINS25000026 3675 Réf. Prel : P5 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 077/Revêtements de sol : Sols coulés à base ciment / Ragréages - (Compact/Gris)	Matériau semi-dur (beige) (clair) ; matériau semi-dur (gris)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	EUROFINS25000026 3672 Réf. Prel : P6 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 077/Revêtements de sol : Sols coulés à base ciment / Ragréages - (Compact/Gris)	Matériau semi-dur (jaune) ; matériau semi-dur (gris)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	EUROFINS25000026 3674 Réf. Prel : P7 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 077/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs - (Peint, Ciment/Rouge)	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	EUROFINS25000026 3673 Réf. Prel : P8 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 077/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs - (Peint, Ciment/Rouge)	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33 (0) 6 71 45 41 94 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-029823-01 | Date d'émission de rapport : 22/07/2026 14:49 | Page3/5
Dossier N° : 26KE020814 | Date de réception : 17/07/2026 | Date d'analyse : 21/07/2026
Référence dossier Client:1510797386/31822517/S1/1/2_31822517/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007	EUROFINS250000263665 Réf. Prel : P9 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 036/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs - (Fin, Peint/Jaune)	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (gris)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
008	EUROFINS250000259125 Réf. Prel : P10 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 036/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs - (Fin, Peint/Jaune)	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau (gris)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
009	EUROFINS250000263677 Réf. Prel : P11 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 035/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés/talochés murs - (Plâtre, Tendre, Peint/Gris)	Matériau de type peinture (gris) + (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) + (jaune)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
010	EUROFINS250000259126 Réf. Prel : P12 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - Local 035/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés/talochés murs - (Plâtre, Tendre, Peint/Gris)	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (gris)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33 (0) 6 71 45 41 94 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-029823-01 | Date d'émission de rapport : 22/07/2026 14:49 | Page4/5
Dossier N° : 26KE020814 | Date de réception : 17/07/2026 | Date d'analyse : 21/07/2026
Référence dossier Client:1510797386/31822517/S1/1/2_31822517/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011	EUROFINS250000263713 Réf. Prel : P13 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - QUAI FIXE/Revêtements de sol : Sols coulés à base ciment - (Dur, Compact, Ciment/)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (granulaire)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
012	EUROFINS250000263712 Réf. Prel : P14 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - QUAI FIXE/Revêtements de sol : Sols coulés à base ciment - (Dur, Compact, Ciment/)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) + (blanc) (granulaire)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
013	EUROFINS250000263678 Réf. Prel : P15 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - QUAI FIXE/Grilles : Peintures - (Décoratif/Jaune)	Matériau de type peinture (jaune) + (blanc)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
014	EUROFINS250000263676 Réf. Prel : P16 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - QUAI FIXE/Grilles : Peintures - (Décoratif/Jaune)	Matériau de type peinture (blanc) + (jaune)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
015	EUROFINS250000263680 Réf. Prel : P17 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - QUAI FIXE/Grilles : Peintures - (Décoratif/Noir)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33 (0) 6 71 45 41 94 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KE-029823-01 | Date d'émission de rapport : 22/07/2026 14:49 | Page5/5
Dossier N° : 26KE020814 | Date de réception : 17/07/2026 | Date d'analyse : 21/07/2026
Référence dossier Client:1510797386/31822517/S1/1/2_31822517/1/1

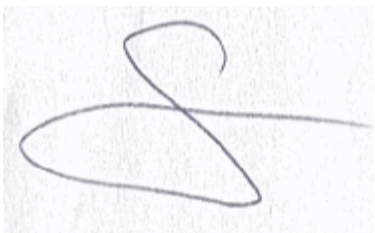
N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016	EUROFINS25000026 3679 Réf. Prel : P18 Bâtiment 0150 - HM 28 - RDC - QUAI FIXE/Grilles : Peintures - (Décoratif/Noir)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	**MET** * / WLA6	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (l<3 µm) ont été observées au sein de la couche/l'échantillon. Ces fibres sont de nature non-asbestiforme

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection." ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm) ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Nawel SAHNOUNE
Chef(fe) de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33 (0) 6 71 45 41 94 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS